

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1782

Artikel: La Suisse n'aime pas la famille et les enfants : un débat qui doit impérativement s'ouvrir
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

obstacle: elle avait exigé et obtenu que le parlement prévoie à l'avance qu'il se prononcerait par arrêté sujet au référendum tant sur la possibilité de dénoncer l'accord après la période initiale de sept ans (la reconduction) que sur l'extension de cet accord à tout nouveau pays membre de l'UE. C'est pour ce motif de droit interne que les Chambres doivent aujourd'hui examiner la reconduction de l'accord et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

La reconduction de l'accord est essentielle. Un «non» obligerait le Conseil fédéral à dénoncer l'accord, ce qui, par le biais de la clause guillotine, entraînerait automatiquement la caducité de six autres traités bilatéraux. Comme l'a rappelé Micheline Calmy-Rey lors du débat parlementaire, tel n'est en revanche pas le cas du refus de l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Raison pour laquelle la dissociation des

deux questions – décidée par le National mais combattue par les Etats – est impérative (DP 1776).

Après la période initiale de sept ans, la règle générale doit en principe s'appliquer à nouveau. Il appartiendrait alors au Conseil fédéral de décider d'une éventuelle dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes et d'une application de la clause guillotine. Le sort des accords bilatéraux serait moins incertain. Toutefois, le Conseil national a accepté un amendement du... socialiste Paul Rechsteiner demandant que l'on soumette au Parlement dans sept ans la possibilité de dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes. En cas de référendum, le peuple pourrait se prononcer une troisième fois sur cet accord. Un débat helvétique au sort incertain remettrait à nouveau en cause l'entier des accords bilatéraux.

Une méthode peu respectueuse de nos engagements internationaux conclus pour une durée indéterminée: «*pacta sunt servanda*».

Le président de l'USS Rechsteiner espère ainsi faire pression pour obtenir une amélioration des mesures d'accompagnement et de leur efficacité. Mais il est douteux que donner une nouvelle tribune aux «nonistes» de tout poil soit le meilleur moyen de faire progresser les lacunes – réelles – du dispositif d'accompagnement de la libre circulation des personnes. On ne peut s'empêcher de voir dans cette proposition une certaine méfiance à l'égard du projet européen. La commission du Conseil des Etats ne soutient pas cet amendement. Reste à espérer que les Chambres résolvent leurs divergences en s'en tenant au projet du Conseil fédéral.

La Suisse n'aime pas la famille et les enfants

Un débat qui doit impérativement s'ouvrir

Albert Tille (1er juin 2008)

La famille et les enfants sont les grands oubliés de la protection sociale. La dernière publication de l'Office fédéral de la statistique constate que le poids de l'aide à la famille et aux enfants a fortement diminué. En 1970, ce poste représentait 8,1% des dépenses sociales pour descendre à 4,9% en 2006. Le même Office nous indique, dans sa statistique sur le mouvement de la population, un déficit des naissances de

Suisses qui ne compensent pas les décès et que cette évolution négative est, pour les trois premiers mois de cette année, compensé par une plus forte natalité des résidents étrangers. L'absence de politique nataliste serait, en quelque sorte, corrigée par une généreuse politique migratoire. Cette argumentation ne convainc pas le professeur genevois Philippe Wanner. Dans sa contribution à

l'ouvrage collectif *Les nouveaux défis de l'Etat social*, il affirme que les migrations ne sont qu'une solution provisoire au défi démographique car les nouveaux venus proviennent maintenant de régions à faible fécondité.

Ouvrir le robinet des aides et subventions diverses ne multiplie pas miraculeusement les naissances. Mais on constate que les pays

scandinaves, qui conduisent une vigoureuse politique familiale, ont une fertilité nettement supérieure à celle de l'Allemagne qui, comme la Suisse, estime que la fécondité appartient au domaine de la vie privée. Le vieillissement de la population pose de grands défis à l'Etat social. Investir dans la famille et les enfants est un bon moyen pour y répondre. Cette idée fait du chemin dans plusieurs têtes politiques. Mais la course aux économies budgétaires et le gel des dépenses sociales restent une réalité dominante. Ce ne sont pas quelques dizaines de francs mensuels d'allocations familiales qui vont provoquer une naissance de plus. Le désir d'avoir un enfant ne se résume pas à une affaire financière.

Mais une enquête suisse sur les familles réalisée il y a plus de dix ans montre que, pour la majorité des femmes, la difficulté de concilier les activités familiale et professionnelle et le coût des enfants étaient un obstacle à la procréation.

Une politique nataliste impose donc une vision sur la durée. La nécessaire augmentation des dépenses sociales dans le présent n'exercera son effet bénéfique sur les recettes qu'à long terme. Les nouveaux-nés ne cotiseront pas aux régimes sociaux avant 20 ou 25 ans. Cette politique doit aussi rechercher l'efficacité sans a priori idéologique. On pourrait, par exemple, s'inspirer des allocations progressives à la

française qui favorisent les familles nombreuses. Les déductions pour frais de garde des enfants et autres avantages fiscaux peuvent être très incitatifs. Il ne faudrait pas renoncer à de telles mesures généralisées sous prétexte que les familles aisées n'ont pas besoin d'aide. Il y a aussi les mesures qui ne coûtent guère si ce n'est l'abandon de certaines habitudes, comme l'aménagement des horaires scolaires. Une meilleure fécondité résultera également du calcul rationnel des entreprises. Elles recruteront ou conserveront plus facilement de bonnes collaboratrices – ou collaborateurs – en leur offrant des crèches pour leurs enfants.

Enjeux urbanistiques dans les urnes à Bâle et à Zurich

La Foire de Bâle et la Maison des Congrès de Zurich ont besoin de volumes supplémentaires. Leur agrandissement passe par les urnes le 1er juin

Yvette Jaggi (28 mai 2008)

Le 1er juin, Bâle et Zurich, deux villes notoirement rivales, connaîtront un sort commun. Leurs citoyens respectifs se prononceront sur un important projet de rénovation-extension de bâtiments non seulement emblématiques, mais aussi très importants pour le développement urbain. Dans les deux cas, il s'agit de situer la ville parmi les grands centres européens de foire et de congrès. A cette fin, on n'aura pas lésiné sur les moyens, faisant appel aux plus grandes stars de l'architecture contemporaine pour doter Bâle et Zurich d'équipements dignes de leur vocation

métropolitaine.

Avant Bâle-Campagne en automne, Bâle-Ville décide ce dimanche si le projet intitulé *Messezentrum Basel 2012*, signé par le prestigieux atelier local Herzog & de Meuron, aura plus de chances que celui d'une autre célébrité, l'architecte anglo-irakienne Zaha Hadid, dont les citoyens ont refusé il y a un an l'audacieux dessin du nouveau Casino. Pour étendre les surfaces d'exposition-vente de la Foire de Bâle, «*H&deM*» ont notamment prévu de construire un imposant immeuble 250 mètres de long,

de 50 mètres de large et de 36 mètres de haut, distribués sur trois étages, le tout en remplacement de certaines halles existantes et en partie en couverture de la grande place entre les principaux bâtiments actuels, promptement renommée *Citylounge*, qui restera traversée par deux voies de tram et une route de desserte.

Belle façon d'intégrer la Foire dans l'espace public urbain ou, mieux encore, de faire entrer la ville sur le site même des plus grandes manifestations annuelles – Salon de l'horlogerie au printemps et Art